

N° 139

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 décembre 1959.

PROJET DE LOI DE FINANCES

rectificative pour 1959

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DANS SA DEUXIÈME LECTURE

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation.)

Le Premier Ministre

Paris, le 29 décembre 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de finances rectificative pour 1959, adopté en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 29 décembre 1959.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 439, 465 et in-8° 81.
493, 497 et in-8° 97.

Sénat : 117, 123 et in-8° 36 (1959-1960).

L'Assemblée Nationale a adopté avec modifications, en deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

1° OUVERTURE ET ANNULATION DE CREDITS

.....

Dépenses civiles en capital.

Art. 3.

Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils pour 1959, des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant à 5.225.000.000 francs, conformément à la répartition par titre et par Ministère qui en est donnée à l'état C annexé à la présente loi.

.....

Art. 11 et 12.

..... Conformes

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 décembre 1959.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

.....
.....
.....

Etats annexés.

Conformes à l'exception de :

ETAT C

Tableau portant répartition, par titre et par Ministère, des autorisations de programme et de crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital des services civils.

(En milliers de francs.)

MINISTERES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT		
.....
<i>Finances et affaires économiques :</i>		
II. — Services financiers.....	5.000.000	5.000.000
Totaux pour l'état C.....	5.225.000	5.225.000